

Conseil de l'Ordre du 20 mars 2025

Synthèse

Le jeudi 20 mars 2025 s'est tenue, à 17 heures, en présentiel et en vidéo conférence une réunion du Conseil de l'Ordre, sous la présidence de Madame Marie-Pascale PIOT, Bâtonnier de l'Ordre.

Madame la Secrétaire Générale, Elisabeth GOUSSU ainsi qu'un représentant des avocats du Jeune Barreau (Matthieu RISTORD) assistaient à cette séance.

Etaient présents :

- ✓ Madame Isabelle CLANET DIT LAMANIT, ancienne Bâtonnière
- ✓ Madame Catherine SCHEFFLER, ancienne Bâtonnière
- ✓ Monsieur Patrick AMOUZOU
- ✓ Monsieur Vincent BIENVENU
- ✓ Monsieur Antoine CHRISTIN
- ✓ Madame Deana D'ALMEIDA
- ✓ Madame Anne-Laure DODET
- ✓ Madame Marie-Odile DUPARC
- ✓ Madame Isabelle EMIN
- ✓ Madame Emmanuelle FENA-LAGUENY
- ✓ Madame Elisabeth GOUSSU, Secrétaire Générale de l'Ordre
- ✓ Monsieur Franck JALLAS
- ✓ Madame Sylvie MAGNEN
- ✓ Monsieur Vincent MAUREL, ancien Bâtonnier
- ✓ Madame Juliette MICOINE
- ✓ Monsieur Grégoire NOEL
- ✓ Madame Carole-Andrée PITTE
- ✓ Monsieur Matthieu RISTORD, représentant le jeune Barreau (Titulaire)
- ✓ Madame Tiphonie STOSS
- ✓ Madame Cécile TURON
- ✓ Monsieur Jean-David VASSEUR
- ✓ Monsieur Lionel YEMAL

Etaient absents et excusés :

- ✓ Monsieur Fabien ARAKELIAN, ancien Vice-Bâtonnier
- ✓ Madame Laurence AVRAM-DIDAY, représentant les avocats honoraires (Suppléante)
- ✓ Monsieur Colin BERNIER
- ✓ Monsieur Alexandre BORDENAVE
- ✓ Madame Claire BOULLERY



- ✓ Monsieur Hugues MARXUACH, représentant les avocats du jeune Barreau (Suppléant)
- ✓ Monsieur Pierre-Ann LAUGERY, ancien Bâtonnier, représentant les avocats honoraires (Titulaire)

Il est ici fait une synthèse des points susceptibles d'être communiqués aux Confrères et Consœurs du Barreau.

1. Approbation du PV du 06 mars 2025

Le procès-verbal est approuvé.

2. Statut de l'élève avocat et contrat d'apprentissage (Rapporteur : Marie-Pascale PIOT)

Madame la Bâtonnière rappelle aux Membres du Conseil que sollicité par le CNB sur le projet relatif au statut de l'élève avocat et sur la mise en place du contrat d'apprentissage, le Conseil de l'Ordre, dans sa séance du 20 juillet 2023, s'est prononcé majoritairement en faveur de ce projet tout en faisant remonter au CNB un certain nombre d'observations.

Lors de son assemblée générale du 13 octobre 2023, le CNB a adopté une résolution par laquelle il :

- adopte en l'état le rapport de la commission Formation soulignant la possibilité de mettre en place le contrat d'apprentissage au bénéfice des élèves avocats ;
- émet le souhait de voir la prochaine mandature continuer d'approfondir la réflexion sur le contrat d'apprentissage et/ou d'autres alternatives visant à aboutir à un statut de l'élève avocat ;
- émet le souhait que la prochaine mandature engage les démarches d'enregistrement du CAPA au Répertoire national des certifications professionnelles, indispensables à la poursuite des travaux.

Après avoir exploré d'autres alternatives, la commission Formation du CNB va proposer à l'Assemblée générale du CNB de voter pour la mise en place optionnelle du contrat d'apprentissage, dans les CRFPA volontaires, à compter du 1er janvier 2026.

Dans ce cadre, Madame la Bâtonnière indique qu'elle a été saisie par la Conférence des bâtonniers, qui souhaite mettre à l'Ordre du jour de sa prochaine assemblée générale qui se tiendra le 28 mars prochain, cette question du statut de l'élève avocat et du contrat d'apprentissage.

Lors de cette assemblée générale, il lui sera demandé de voter sur les trois questions suivantes :

1. Etes-vous favorable à l'introduction du contrat d'apprentissage comme modalité complémentaire de formation initiale des élèves avocats ?
2. Dans l'hypothèse de l'introduction du contrat d'apprentissage comme modalité complémentaire de formation initiale des élèves avocats, êtes-vous favorable à ce qu'il soit mis en œuvre à titre expérimental, tant que les réserves exprimées dans le rapport de la Conférence des bâtonniers ne sont pas levées ?
3. Donnez-vous mandat au Bureau de la Conférence des bâtonniers pour travailler sur un modèle qui garantit l'unicité du statut de l'élève avocat ?

Dans ce contexte, Madame la Bâtonnière a souhaité échanger avec le Conseil de l'Ordre pour avoir son point de vue sur ces 3 questions.

Après en avoir échangé, le Conseil de l'Ordre vote de manière positive à la question 1 posée par la Conférence des bâtonniers et déclare soutenir le projet de résolution du CNB qui sera soumis à la prochaine assemblée générale.

Ce projet de résolution prévoit notamment d'adopter le recours optionnel au contrat d'apprentissage en complément du régime actuel, tout en constatant que la Commission Formation du CNB a exploré d'autres alternatives, qui en l'état ne permettent cependant pas de répondre à l'urgence de mettre en place un véritable statut de l'élève avocat.

3. Désignation d'un rapporteur pour l'action disciplinaire contre un confrère

Confidentiel

4. Retour sur l'AG du CNB du 14 mars 2025 (Rapporteur : Vincent MAUREL)

Vincent Maurel rappelle aux Membres du Conseil que suite à la grande consultation qui avait été lancée auprès des avocats, les différents représentants des groupes ont fait des propositions.

Une synthèse de ces propositions est en cours de rédaction.

Il indique par ailleurs que le CNB travaille sur de nombreux autres sujets sur lesquels il reviendra à l'occasion d'autres Conseils de l'Ordre. Il s'agit par exemple de la réflexion autour de l'apport d'affaires ou de la réforme de l'élection du collègue ordinal au CNB. Une réflexion est également engagée au sein du CNB sur les missions de cette institution.

5. Visite de Monsieur DEPARIS, Président du Tribunal Judiciaire

Madame la Bâtonnière accueille Monsieur DEPARIS, Président du Tribunal Judiciaire.

Monsieur DEPARIS remercie Madame la Bâtonnière et les Membres du Conseil pour leur accueil. Il souligne les excellentes relations que le Barreau entretient avec le Tribunal, qui sont dans la continuité des actions qui ont été mises en œuvre avec Isabelle CLANET DIT LAMANIT et Fabien ARAKELIAN.

Il salue la journée du 21 mars, journée nationale de la relation avocat-magistrat et des actions qui vont être déployées en commun à cette occasion.

Puis il dresse le bilan des derniers gros chantiers qui ont été mis en œuvre :

- Depuis le 1^{er} juillet 2024, toutes les décisions du bloc civil qui ont été rendues publiquement sont accessibles en open data (site judilibre de la Cour de Cassation). Il indique que la loi n'a pas prévu l'occultation des noms des avocats, magistrats et des greffiers sauf cas particuliers qui sont gérés sur requête ;
- La Procédure pénale numérique (PPN) arrive à grands pas. Une manifestation a eu lieu dans les locaux de l'Ordre le 12 mars au matin avec des représentants du ministère de la Justice. Le déploiement des COPJ est fait depuis janvier et à terme l'avocat pourra accéder au dossier pénal numérique. Les ordonnances pénales seront dématérialisées en mai et les COPJ Mineurs devraient être déployées en septembre/octobre. Les procédures d'urgence (CPV et CI) seront déployées en



octobre. Par conséquent, fin d'année, tout le champ pénal sera numérisé à l'exception de l'instruction ;

Sur la juridiction, les délais JAF se sont notablement améliorés.

Les chambres civiles restent le point noir de la juridiction. Les difficultés sont identifiées et trouvent leur source dans des situations anciennes. Les délais sont de 2 ans à compter de la clôture, ce qui est énorme.

Des pistes de solutions sont en cours : création d'une 2^{ème} chambre civile par exemple et si possible en janvier 2026.

Dans ce contexte, il insiste sur l'importance des solutions alternatives de règlement des différends (MARD, médiation, procédures participatives, expertise conventionnelle, expertise mixte).

Des échanges interviennent entre les Membres du conseil de l'Ordre sur les difficultés rencontrées au sein de la juridiction, et en particulier au sein des chambres civiles autant pour les magistrats que pour les avocats, et sur la meilleure manière de les faire entendre et positivement évoluer.

Le Président affirme vouloir s'engager pour les justiciables, dans une juridiction immense et éclatée sur plusieurs sites.
